
Département du
Nord

N° du registre des délibérations L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-04-08

Objet :
Désignation
des délégués au
comité du
Syndicat
Intercommuna
l de Création et
de Gestion de
la Fourrière
pour animaux
errants

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

DE WAZIERES Cyril, pouvoir COMPERNOLLE Guillaume,
CRACCO Stéphane, pouvoir BLONDEAU Alain.

Date de
convocation
03/04/2026

Absent :

Date de publication
23/04/26

Vu le CGCT ;

Conformément à l'article 6 modifié des statuts du Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections 2026 ;

Nombre de
Conseillers

Suite à la commission « administration générale – urbanisme – RH » du 02/04/26.

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 29

M Sylvain Balzano, adjoint « cadre de vie et environnement », rappelle que la ville de Wavrin est adhérente au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, qui a pour objet d'assurer la capture, la garde et l'abattage des animaux errants.

Conformément à l'article 6 modifié des statuts de ce syndicat, il convient de désigner parmi les membres du conseil municipal, deux représentants de la commune, l'un en qualité de délégué titulaire, le deuxième en qualité de suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire. Sont proposés comme titulaire Mme Audrey DUMOULIN et comme suppléant M Didier BLANPAIN.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les représentants de la commune au sein de ce syndicat intercommunal selon les modalités présentées.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir COMPERNOLLE Guillaume), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane (pouvoir BLONDEAU Alain), CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ



Le Maire,


Alain BLONDEAU